

# FICHES - EXPORT

Fiche n°76 - Chambres de Commerce et d'Industrie de Nov./Déc. 2006

## LA DOUANE ÉLECTRONIQUE

**D'ici 2010, toutes les déclarations en douane devront être informatisées : la déclaration papier deviendra une exception. C'est ce que prévoit le plan stratégique européen «e-customs». En France, DELTA (Dédouanement en Ligne par Traitement Automatisé) est le programme ambitieux qui remplacera à terme toutes les procédures de dédouanement à l'importation et à l'exportation via Internet. DELTA se substituera progressivement au SOFI.**

**Par ailleurs, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007, le DAU (Document Administratif Unique), support des déclarations en douane de droit commun, va adopter un nouveau format, plus simple et harmonisé avec l'ensemble des Etats membres. Le programme DELTA permettra de fournir des déclarations électroniques au format de ce nouveau DAU.**

### L'application DELTA

DELTA@ se compose de plusieurs modules correspondant chacun à une procédure de dédouanement. Ainsi, la téléprocédure DELT@D, premier module de DELT@, va permettre aux opérateurs utilisateurs de procédures de dédouanement à domicile et procédures de dédouanement simplifiées de transmettre leurs déclarations en mode EDI (Echange de Données Informatisées) ou via le guichet EFI/DTI (mode formulaire) du portail PRODOU@NE accessible par <http://pro.douane.gouv.fr>

Les possibilités de DELT@D sont les suivantes :

⇒ Le processus de dédouanement se déroule en trois étapes : envoi de déclarations simplifiées, complétion de la déclaration simplifiée, puis envoi d'une déclaration complémentaire globale,

⇒ Le «bon à enlever» est délivré quasi-immédiatement dans le cas des marchandises non sélectionnées en vue d'un contrôle,

⇒ L'application est accessible 24h sur 24h, 7 jours sur 7, et offre des fonctionnalités novatrices :

- le recours à des outils de recherche performants sur les déclarations simplifiées et les déclarations complémentaires globales,
- le traitement dématérialisé des demandes d'invalidation et de rectification,
- la possibilité de gérer soi-même les demandes de production ultérieure de documents,
- l'auto-gestion du crédit d'opération diverses (COD).

⇒ Les documents ne sont plus joints à la déclaration en douane, mais conservés et archivés par les opérateurs,

⇒ L'application propose certaines fonctionnalités avancées :

- création de la déclaration simplifiée au moment de l'arrivée des marchandises ou par anticipation (jusqu'à 10 jours),
- création et modification de modèles de déclaration (version ultérieure),
- création, consultation et modification de la déclaration simplifiée,
- création et modification de la déclaration complémentaire globale,
- consultation de l'historique des déclarations,
- accès à une base réglementaire mise à jour en temps réel grâce au référentiel RITA,
- calcul de la valeur en douane et établissement de la liquidation des droits et taxes.

⇒ L'application permet une gestion simplifiée de gestion des crédits :

- globalisation et centralisation des crédits couvrant les risques «enlèvement» et «opérations diverses» en une enveloppe unique,

- consultation du disponible du crédit d'enlèvement (CE),
- consultation du crédit opération diverses (COD),
- autogestion du COD pour les D48 et les régimes douaniers économiques.

⇒ L'application fonctionne selon deux modes :

- mode DTI : l'opérateur est alors tenu de souscrire une convention directement avec le bureau de douane. Une fois habilité, il crée des télé-déclarations sur PRODOU@NE.
- mode EDI (Echange de Données Informatisées) : l'opérateur est tenu de souscrire, au préalable, avec les services techniques du Centre Informatique Douanier (CID) et de la sous-direction C de la direction générale des douanes :
  - une convention «Pasteur», avec un agrément technique pour une accréditation pour la connexion au système informatique douanier,
  - une certification technique, liée à la télé-procédure.

L'opérateur habilité transmet alors automatiquement sa télé-déclaration au service des douanes par son propre système informatique.

## Les étapes de déploiement du programme DELT@

**DELTA@ Domicilié** est d'ores et déjà disponible dans sa version 1 qui traite les importations en mode DTI. Au cours du mois de novembre 2006, sa version 2, qui englobe la totalité des fonctionnalités (import, export, rectification) et un accès en mode EDI, sera ouverte aux opérateurs.

**DELTA@ C pour le dédouanement en procédure de droit commun** sera déployé en 2007. DELT@ Commun est destiné à se substituer à l'actuel système SOFI et permettra l'utilisation du nouveau DAU communautaire et de la garantie globale tous bureaux.

**DELTA@ ECS pour le contrôle des exportations** sera mis en place vers le milieu de l'année 2007.

**DELTA@ T qui intégrera et consolidera les mouvements de marchandises sous transit** gérés actuellement par le NSTI sera disponible en 2008.

## Le nouveau DAU 2007

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007, le DAU (document administratif unique) adoptera un nouveau format. En résumé, certaines rubriques seront supprimées :

9 (responsable financier), 10 (pays de dernière provenance), 11 (pays de transformation), 12 (éléments de la valeur), 13 (PAC), 16 (pays d'exportation) et 28 (données financières et bancaires).

D'autres rubriques seront modifiées :

1 - création d'une codification alphanumérique pour identifier le type de déclaration (A déclaration de droit commun, C déclaration simplifiée, F déclaration simplifiée anticipée, Y déclaration complémentaire dans le cadre d'une procédure simplifiée).

2, 8 et 14 - relatives à la codification des opérateurs.

33 - indication du TARIC, nomenclature communautaire à 10 chiffres + un code additionnel national.

37 - (régime douanier) plus précise qui reprendra une codification en 7 caractères.

Le bulletin officiel des douanes n°6617 du 16/02/2006 reprend le détail de ces modifications.

### POUR OBTENIR UNE INFORMATION PLUS COMPLETE, VOUS POUVEZ CONTACTER :

- **AU HAVRE** : **Laurence Busnel** ou **Dominique Merlen**  
au 02 35 19 51 15 / 02 35 19 62 34  
dr-le-havre@douane.finances.gouv.fr
- **À ROUEN** : **Nicole Cabaud** ou **Pierre Laurent**  
au 02 35 52 36 05 / 02 35 52 36 06  
dr-rouen@douane.finances.gouv.fr
- **À CAEN** : **Bernard Longhi** au 02 31 39 46 42  
pae-basse-normandie@douane.finances.gouv.fr

Le nom du responsable de la cellule conseil aux entreprises de votre région est disponible sur <http://www.douane.gouv.fr>

ÉDITION : Réseaux HNI / NORMANEX

Consultez la collection des Fiches Export sur Internet :

[http://www.normandie-international.com\\_techniques.htm](http://www.normandie-international.com_techniques.htm) ou auprès de M.-Cl. Bernis - Tél : 02 35 14 38 89